



Force Ouvrière Enseignement Supérieur et Recherche

Issu de la fusion du SNPREES-FO et de SupAutonome-FO,

FOESR est membre de la fédération FNEC FP-FO et de la confédération FORCE OUVRIERE, 1^{ère} organisation syndicale de la fonction publique de l'État.

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél.: 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 – foesr@foesr.fr – www.foesr.fr

Les historiens de Saint-Étienne refusent le démantèlement de leur licence en «blocs de compétence»!

Le 2 juillet 2018, en application de la loi ORE, ont été publiés deux arrêtés, l'un réformant le « cadre national des formations, » l'autre réformant le *curriculum* de licence, dont il est prévu qu'ils s'appliquent en septembre 2019. Ces textes suppriment notamment toute garantie d'un horaire minimal d'enseignement (jusqu'ici 1500 H), prévoient la possibilité d'obtenir la licence par accumulation de blocs d'ECTS parfois sans rapport avec le cursus prévu pour chaque discipline de licence (« périodes de césure » ou autres), une « professionnalisation » obligatoire et la présence de « professionnels qualifiés » dans les jurys. Ils impliquent également la mise en place de « blocs de compétences » et par conséquent une évaluation par compétences.

Les représentants FO ESR ont dénoncé dans ces textes, au CNESER comme dans les séances de « concertation » préalables, une attaque majeure contre la licence en tant que diplôme national et qualifiant, la mise en cause du caractère disciplinaire de la licence comme de sa cohérence et de sa progressivité, la dépossession des universitaires de la construction du cursus de la licence et la remise en question de leur rôle dans la délivrance du diplôme. Ils ont voté contre ces textes au CNESER.

FO ESR soutient donc sans réserve la motion du département d'histoire de l'Université Jean-Monnet (Saint-Etienne), motion reproduite ci-dessous.

MOTION DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE, Faculté Sciences Humaines et Sociales, Université Jean Monnet, Saint-Étienne :

Les enseignants du département d'histoire, réunis le mardi 2 avril 2019, ont voté le refus d'inscrire les blocs de compétences dans la maquette de licence d'histoire, pour les raisons suivantes :

- La mise en place des blocs de compétences implique à terme la fin des évaluations disciplinaires remplacées par des « conditions de validation des blocs », ce qui préfigure la disparition des diplômes universitaires sur lesquels sont fondées de très nombreuses conventions collectives dans les branches professionnelles.

- Le diplôme reposera sur l'obtention de compétences et non plus d'unités d'enseignement (UE) structurées par le savoir disciplinaire, la dualité UE/Blocs étant seulement transitoire : il s'agit donc d'un changement important et irréversible. Derrière cette modification d'apparence technique se dissimule un bouleversement profond de la finalité de l'éducation.

- Les compétences se caractérisent par la capacité d'un individu à répondre à des exigences formulées hors du champ universitaire, dans des instances où règne la relation d'autorité (pouvoir politique, administration, entreprises) ; elles supposent une relation de pouvoir. Le savoir disciplinaire est l'acquisition d'une culture et d'une méthode, et sa finalité l'émancipation de la pensée.

- La disparition des UE menace l'intégrité des disciplines et instaure la standardisation des attendus.

- La notion de culture est évacuée au profit de l'employabilité ; l'intelligence réflexive et critique laisse la place à une intelligence purement technique ; le calcul remplace la pensée.

- L'obligation de présence de « professionnels qualifiés » au sein des jurys est une atteinte aux prérogatives et à l'autonomie académique des enseignants-chercheurs, et ignore leur qualification professionnelle validée par le CNU (Conseil National des Universités).

- La liberté pédagogique est amoindrie et l'enseignement universitaire est mis en péril puisque la licence se résumera à une accumulation de compétences sans prise en compte de la progressivité du cursus.

Les enseignants du département d'histoire invitent les autres départements de l'Université Jean Monnet et ceux de toutes les universités à exprimer clairement leur refus de la disparition programmée des diplômes universitaires.

FO ESR s'associe à l'appel des enseignants d'histoire de Saint-Étienne pour des prises de position en défense de la licence, diplôme disciplinaire, national, qualifiant, avec la garantie d'un nombre minimal d'heures, dans le respect de l'indépendance des universitaires, lesquels doivent apprécier le niveau des étudiants comme ils le veulent, sans injonction d'évaluation par compétences, de même qu'ils doivent rester seuls maîtres de la délivrance des diplômes.

24/04/2019